

Arrêté portant nomination des membres du jury de MASTER 1 Mention : Métiers de l'Education de l'Enseignement et de la Formation Second Degré

Les Présidents de l'Université de Nantes, d'Angers et du Mans

Sur proposition du Directeur de l'ESPE

En date du 22 novembre 2018

Vu le code de l'Education, notamment les articles L. 613-2,
Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984, modifiée sur l'enseignement supérieur
Vu l'arrêté du 23 février 2012 du Président de l'Université de Nantes

Article 1^{er} : La liste des membres du jury du diplôme universitaire cité en entête du document au titre de l'année universitaire 2018-2019 est établie comme suit :

- Est nommé **président du jury** :

<u>Nom - Prénom</u>	<u>Grade</u> (<i>enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs</i>)
LEBOUVIER Bruno	Maître de conférences des Universités de l'Université de Nantes

- Est nommé **vice-président du jury** :

<u>Nom - Prénom</u>	<u>Grade</u> (<i>enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs</i>)
MAYNADIER GERVAIS Hélène	Maître de conférences des Universités de l'Université d'Angers

Sont par ailleurs nommés (**membres du jury**) :

<u>Nom Prénom</u>	<u>Grade et établissement de rattachement</u>
DECLERC Christophe	Maître de conférences des Universités de l'Université de Nantes
DUPLESSIS Pascal	Professeur Certifié de l'Université de Nantes
LUCAS Sandrine	Professeure Agrégée de l'Université de Nantes
BERNADET Sonia	Professeure Certifiée de l'Université d'Angers
ROBICHON James	Professeur Agrégé de l'Université du Mans

Article 2 : La composition du jury fait l'objet d'un affichage dans les lieux d'enseignement.

Article 3 : Le directeur général des services de l'Université et le directeur de l'UFR, de l'Institut, Ecole ou service commun sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 22 novembre 2018

Le directeur de l'ESPE Le Président de l'Université de Nantes Le Président de l'Université d'Angers Le Président de l'Université du Mans

Et le président de l'Université de Nantes et par délégation Vice-président Formation et Vie Universitaire

Sabine MALLET
Vice-présidente formation et vie universitaire de l'Université d'Angers

Pour le Président La Vice-Présidente Formation et Vie Universitaire

Loïc CLAVIER
23, Rue du Docteur Schmitt
44322 NANTES
Cedex 3

Dominique AVERTY
Olivier LABOUX

Christian ROBLEDO

Rachid EL ANASSER
Pour le Président
Vice-Présidente
Formation et Vie Universitaire
Anne DESERT

Arrêté portant nomination des membres du jury de MASTER 2 Mention : Métiers de l'Education de l'Enseignement et de la Formation Second Degré

Les Présidents de l'Université de Nantes, d'Angers et du Mans

Sur proposition du Directeur de l'ESPE

En date du 22 novembre 2018

Vu le code de l'Education, notamment les articles L. 613-2,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984, modifiée sur l'enseignement supérieur

Vu l'arrêté du 23 février 2012 du Président de l'Université de Nantes

Article 1^{er} : La liste des membres du jury du diplôme universitaire cité en entête du document au titre de l'année universitaire 2018-2019 est établie comme suit :

- Est nommé **président du jury** :

<u>Nom - Prénom</u>	<u>Grade</u> (enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs)
LEBOUVIER Bruno	Maître de conférences des Universités de l'Université de Nantes

- Est nommé **vice-président du jury** :

<u>Nom - Prénom</u>	<u>Grade</u> (enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs)
MAYNADIER GERVAIS Hélène	Maître de conférences des Universités de l'Université d'Angers

Sont par ailleurs nommés (**membres du jury**) :

<u>Nom Prénom</u>	<u>Grade et établissement de rattachement</u>
DECLERC Christophe	Maître de conférences des Universités de l'Université de Nantes
DUPLESSIS Pascal	Professeur Certifié de l'Université de Nantes
LUCAS Sandrine	Professeure Agrégée de l'Université de Nantes
BERNADET Sonia	Professeure Certifiée de l'Université d'Angers
ROBICHON James	Professeur Agrégé de l'Université du Mans

Article 2 : La composition du jury fait l'objet d'un affichage dans les lieux d'enseignement.

Article 3 : Le directeur général des services de l'Université et le directeur de l'UFR, de l'Institut, Ecole ou service commun sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 22 novembre 2018

Le directeur de l'ESPE Le Président de l'Université de Nantes Le Président de l'Université d'Angers Le Président de l'Université du Mans


Loïc CLAVIER
Schmitt
44322 NANTES
Codex
Le Président de l'Université de Nantes
Le Vice-Président Formation et Vie Universitaire


Olivier LABOUX
Le Président de l'Université de Nantes
Le Vice-Président Formation et Vie Universitaire


Dominique AVERTY
Le Vice-Président Formation et Vie Universitaire


Sabine MALLET
Vice-présidente formation
et vie universitaire
de l'Université d'Angers


Christian ROBLEDO


Rachid EL GUERJOURA


Pour le Président
La Vice-Présidente
Formation et Vie Universitaire
Anne DESERT

**Arrêté portant nomination des membres du jury de DIPLOME UNIVERSITAIRE
Parcours adapté Métiers de l'Education de l'Enseignement et de la Formation
Enseignement du Second Degré**

Les Présidents de l'Université de Nantes, d'Angers et du Mans

Sur proposition du Directeur de l'ESPE

En date du 22 novembre 2018

Vu le code de l'Education, notamment les articles L. 613-2,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984, modifiée sur l'enseignement supérieur

Vu l'arrêté du 23 février 2012 du Président de l'Université de Nantes

Article 1^{er} : La liste des membres du jury du diplôme universitaire cité en entête du document au titre de l'année universitaire 2018-2019 est établie comme suit :

- Est nommé **président du jury** :

<u>Nom - Prénom</u>	<u>Grade</u> (<i>enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs</i>)
LEBOUVIER Bruno	Maître de conférences des Universités de l'Université de Nantes

- Est nommé **vice-président du jury** :

<u>Nom - Prénom</u>	<u>Grade</u> (<i>enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs</i>)
MAYNADIER GERVAIS Hélène	Maître de conférences des Universités de l'Université d'Angers

Sont par ailleurs nommés (**membres du jury**) :

<u>Nom Prénom</u>	<u>Grade et établissement de rattachement</u>
DECLERC Christophe	Maître de conférences des Universités de l'Université de Nantes
DUPLESSIS Pascal	Professeur Certifié de l'Université de Nantes
LUCAS Sandrine	Professeure Agrégée de l'Université de Nantes
BERNADET Sonia	Professeure Certifiée de l'Université d'Angers
ROBICHON James	Professeur Agrégé de l'Université du Mans


Article 2 : La composition du jury fait l'objet d'un affichage dans les lieux d'enseignement.


Article 3 : Le directeur général des services de l'Université et le directeur de l'UFR, de l'Institut, Ecole ou service commun sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 22 novembre 2018

Le directeur de l'ESPE Le Président de l'Université de Nantes Le Président de l'Université d'Angers Le Président de l'Université du Mans


23, Rue du Recteur
Schmitt
44321
Cedex 3 P/ le président de l'Université de Nantes
et par délégation
Le Vice-Président Formation et Vie Universitaire
Dominique AVERTY


Sabine MALLET
Vice-présidente Formation
et vie universitaire
de l'Université d'Angers
Christian ROBLEDO

Rachid EL GUERJOURA
Pour le Président
La Vice-Présidente
Formation et Vie Universitaire

Anne DESERT